

du pays ne peut être acheté. Quelques-uns seulement se sont rendus coupables des fraudes dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, j'espère sincèrement que la conduite de ces mécréants servira à convaincre nos législateurs qu'ils doivent redoubler de vigilance, pour empêcher que les hommes libres du Canada oublient les principes d'après lesquels leurs pays doit être gouverné. On devrait faire diligence et se hâter de punir les coupables en proportion de l'énormité de la fraude, car le "tripatouillage" des boîtes de scrutin nous amènera tôt ou tard à un chaos politique, qui aura un désastreux effet sur notre vie sociale, politique et commerciale. A ce sujet, je désire affirmer que l'honorable ministre des Travaux publics n'a de loin ni de près pris part aux fraudes scandaleuses de la dernière élection de London. De tout ce qui a été révélé au procès instruit à Toronto son nom n'a été aucunement atteint ; et il n'a pas été prouvé, et je crois qu'il ne peut être prouvé, que l'honorable M. Charles S. Hyman ne représente que la minorité des votants de London. Même si on retranchait aux deux candidats les votes qui ont été achetés, une majorité considérable resterait au ministre élu. Il a cependant jugé à propos de donner sa démission. Ceux qui le connaissent n'ont pas été surpris de cela, parce que M. Hyman n'est pas homme à retenir une place au conseil des ministres du pays, lorsque le moindre doute peut exister qu'il n'a pas été élu par la majorité des électeurs qui ne se vendent pas. J'espère qu'il se présentera encore là, et qu'il sera renvoyé par une majorité écrasante à Ottawa pour continuer à remplir les fonctions de ministre des Travaux publics, parce qu'il est important que nous conservions un homme d'une pareille capacité dans les affaires et qui nous a donné une administration dont la probité n'a jamais été mise en doute.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures.

SENAT.

Séance du mercredi 28 novembre 1906.

Présidence de l'honorable M. RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

COMITE DE SELECTION.

MOTION.

L'honorable M. SCOTT propose

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir : L'honorable sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., les honorables messieurs Gibson, Loughheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain (de Lanaudière) et Ferguson ; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable M. DAVIS : J'aimerais, avant l'adoption de cette motion, à poser quelques questions au proposeur de la résolution. La nomination du comité de sélection de cette Chambre est une nomination très importante, parce que ce comité a le pouvoir de nommer les autres comités du Sénat, et comme tous ces comités sont tous importants aux yeux du pays, nous devons voir à ce que le comité de sélection représente au moins tout le peuple du Dominion. A mon avis, une très importante partie des affaires de cette Chambre est expédiée par ce comité. J'aimerais à voir la partie du pays d'où je viens convenablement représentée dans le comité de sélection. Je n'objecte à aucun nom qui paraît dans cette motion ; mais je dis que c'est commettre une erreur que de donner à ce comité un aussi petit nombre de membres. Je comprends que les règles exigent que le comité ne compte que neuf membres. Naturellement les grandes provinces comme Ontario et Québec prétendent qu'elles doivent être représentées dans les comités par un plus grand nombre de membres que les autres provinces. Je suppose donc qu'il serait très difficile d'établir une proportion pour les autres provinces. Mais je vois qu'il y a dans le comité trois représentants de la Nouvelle-Ecosse, deux de Québec, deux d'Ontario, un du Manitoba, et pas un de la Saskatchewan et de la Colombie-Anglaise. Je crois que s'il pouvait y avoir trois représentants des provinces maritimes dans le comité, nous devrions en avoir trois de l'ouest, d'autant plus qu'il y a dans l'ouest quatre provinces, quand il n'y en a que trois dans l'extrême est. Je crois que nous avons le droit d'être représentés. Il y a des comités que nous considérons comme importants dans l'ouest, particulièrement le comité des chemins de fer. Des sénateurs ont été nommés récemment pour l'ouest, et je crois qu'en raison de la pro-